

Pa'Had DAVID

d'haré Mot-Kédouchim



Publié par les institutions "Mikdash LéDavid" Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsadik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsadik, auteur de miracles, Rabbi 'Haim Pinto zatsal

« Soyez saints ! Car Je suis saint, Moi l'Éternel, votre Dieu. »
(Vayikra 19, 2)

De fait, la notion de sainteté se subdivise en deux types de sanctification.

Le premier est l'abstinence, dans l'esprit de l'injonction de nos Maîtres : « Sanctifie-toi dans ce qui t'est permis ». En marge de notre verset, le Ramban explique qu'il appartient à l'homme de renoncer même aux choses qui lui sont permises, si elles ne lui sont pas indispensables. Le second est la distance que nous maintenons par rapport aux transgressions de la Torah, attitude elle aussi qualifiée de sanctification. Comme l'explique Rachi, « soyez saints » indique la nécessité de se tenir à l'écart des unions interdites et de la faute, parce qu'à chaque endroit où on trouve la notion de débauche, on trouve celle de sainteté.

En réalité, cette exigence de sainteté nous oblige, dans les faits, à nous éloigner et à nous séparer des nations du monde, qui vivent dans une licence des mœurs totale, outre la consommation d'aliments interdits et la pratique d'abominations. Au premier abord, on aurait pu comprendre le précepte « Sanctifie-toi dans ce qui t'est permis » comme une allusion à la nécessité de se sanctifier dans ce qui nous était permis avant le don de la Torah : l'interdit frappant certaines unions n'avait pas encore été promulgué, ce qui est confirmé par le mariage de Yaakov avec deux sœurs, ceux de ses fils avec leurs sœurs ou encore d'Amram avec sa tante Yohvéd. Il n'y avait alors en cela aucun interdit, mais à compter du moment où nous avons reçu la Torah et les décrets du Tout-Puissant, nous nous sanctifions en gardant nos distances des unions qu'elle interdit, de la nourriture dont elle défend la consommation, etc.

Ainsi, lorsque le peuple juif veille à s'élever et à préserver sa sainteté et sa pureté, il ne s'assimile pas aux nations et peut rester proche de l'Éternel. D'ailleurs, le verset apparaissant à la fin de notre paracha « Soyez saints pour moi, car Je suis saint, Moi l'Éternel, et Je vous ai séparés d'avec les peuples pour que vous soyez à Moi » (Vayikra 20, 26) confirme cette idée, puisqu'il précise bien que c'est par le biais de notre sanctification pour Dieu et de notre respect de Ses lois que nous nous distinguons des autres peuples et sommes consacrés au Créateur – Son peuple de prédilection. En bref, la

maskil LÉDAVID Les niveaux de sainteté



sanctification correspond à une séparation – entre le peuple juif et les nations du monde – visant l'élévation – vers le Saint béni soit-Il.

Penchons-nous, à présent, sur le commentaire de Rachi sur le verset précédemment cité : « Si vous restez séparés d'eux, vous êtes à Moi, et sinon, vous êtes à Nabuchodonosor et à ses semblables. » Une affirmation pour le moins choquante...

Et telle fut la réalité à toutes les époques : à chaque fois que les Juifs tentèrent de se rapprocher des Nations du monde, celles-ci s'en prirent sans relâche à eux. Et c'est malheureusement le cas à notre époque. Pourquoi ? Parce que nous avons voulu nous rapprocher d'eux – une influence qui pénètre jusqu'en Israël. Nabuchodonosor n'est pas si loin... Et ses semblables ? Ce sont tous les ennemis qui se sont dressés contre notre peuple de tout temps pour cette même et seule raison d'un rapprochement avec les non-juifs.

Il y a lieu de s'interroger sur la mention qui est faite ici de Nabuchodonosor et ses semblables. Pourquoi Rachi n'a-t-il pas simplement écrit : « et sinon, vous n'êtes pas à Moi » ? Il désire ainsi signifier que, si les enfants d'Israël ne se séparent pas des autres peuples, Dieu les livrera entre leurs mains, et leur préférera leurs ennemis. Le livre des Prophètes (Yirmya 25, 9) nous fournit une preuve de ce fait, puisqu'il fait mention de « Nabuchodonosor, roi de Babylone, Mon serviteur ». Cette appellation est terrible, dans la mesure où ce dernier détruira le Temple et dévastera notre territoire. Mais il est toutefois évident qu'elle ne s'appliquait qu'à ce moment où Israël s'éloigna d'Hachem, perdant sa véritable proximité avec Lui.

Comme le souligne Rachi dans la suite de son commentaire, l'exigence de sanctification qui nous est imposée, et qui s'exprime par les distances que nous devons prendre vis-à-vis des non-juifs, recèle une idée très profonde, un niveau encore supérieur : « Rabbi Elazar ben Azaria a enseigné : D'où sait-on que l'on ne doit pas dire : "La viande de porc me dégoûte !", ou bien : "Il ne m'est pas possible de porter un vêtement fait d'espèces hétérogènes !", mais qu'il faut dire : "Cela me serait possible, mais que puis-je faire si mon Père

Suite voir page 4

8 Iyar 5783
29 Avril 2023

1288

HORAIRES DE CHABBAT



	Jérusalem	Tel-Aviv	Haïfa	Paris
Allumage des bougies	6:41	6:57	6:51	8:42
Clôture du Chabbat	7:56	7:58	7:59	9:56
Rabbénou Tam	8:35	8:38	8:39	10:57



HILLOULOT

Le 8, Rabbi David 'Hizkia Haddad, l'auteur du *Kéren David*

Le 9, Rabbi Avigdor Kara, Av Beth Din de Prague

Le 10, Rabbi Yossef Teomim, auteur du *Pri Mégadim*

Le 11, Rabbi Aharon Pfeiffer

Le 12, Rabbi Messaoud Abou'hatsira

Le 13 Iyar, Rabbi Yaakov Méir Schechter

Le 14, Rabbi Méir baal Haness





DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre
Maître le Gaon et Tsadik Rabbi
David 'Hanania Pinto chelita

Le mauvais penchant, sans limites !

« Parle à toute l'assemblée des enfants d'Israël en ces termes : **Soyez saints ! Car Je suis saint, Moi l'Éternel, votre Dieu.** » (*Vayikra* 19, 2)

« Soyez saints », commente Rachi, « à savoir restez à l'écart des unions interdites et de la débauche, car à tout endroit où tu trouves une mise en garde concernant la débauche, tu trouves la notion de sainteté ». Il est rapporté dans le Midrach que cette *paracha* est récitée lors du *Hakel* du fait que la majorité des fondements de la Torah y sont liés.

Le mauvais penchant dans le domaine des relations hommes-femmes est d'une puissance extrême, comme le souligne le verset suivant : « Une veuve, une femme répudiée ou déshonorée, une courtisane, il ne l'épousera pas : il ne peut prendre pour femme qu'une vierge d'entre son peuple. » (*Vayikra* 21, 14) Il est ainsi interdit au *Cohen Gadol* d'épouser une veuve, et les commentateurs d'expliquer que la Torah craignait que le *Cohen Gadol* ne tombe sous le charme d'une femme mariée à un autre homme et ne prie ensuite, en se retrouvant dans le Saint des saints, le jour de Kippour, pour pouvoir en épouser une semblable. Or, le risque était qu'une telle prière, ne pouvant être refusée, aboutisse à... la mort du mari de cette femme ! la Torah exclut donc d'avance une union avec une veuve afin de balayer d'emblée toute pensée pour une femme mariée et toute prière de cet ordre qui pourrait mettre des vies en danger.

Voilà qui est incroyable ! Est-il concevable qu'au plus fort de la journée la plus sainte de l'année, et qui plus est dans le lieu le plus saint qui soit, le *Cohen Gadol* se mette à prier pour épouser une femme comme celle sur laquelle il aurait jeté son dévolu ?!

Incroyable, mais vrai ! Car la tentation des unions interdites n'a pas de limites et peut s'attaquer même à l'homme le plus grand sans lui laisser de répit au point qu'il peut tomber au plus bas – même dans le Saint des saints !

Il en découle que nul ne peut se prétendre à l'abri du mauvais penchant, car même si on n'en vient pas à fauter concrètement, sans prendre de précautions, comment échapper aux pensées insidieuses, également répréhensibles ?



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon
consignées par le Gaon et Tsadik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

En fin de course

L'un de mes élèves, M. Roger Aziza, m'a raconté que pendant une longue période, il avait une vieille voiture, en très piteux état. Il savait que s'il était arrêté par des policiers, il serait passible d'une amende et d'un retrait du permis pour ne pas avoir fait toutes les réparations qui s'imposaient, mais il n'avait pas les moyens d'en acheter une nouvelle, ni même de faire toutes ces réparations.

Un soir, après un rassemblement d'étude, il me raccompagna chez moi en voiture. Sur le chemin du retour, il fut arrêté par des policiers qui trouvèrent dans sa voiture beaucoup d'argent ainsi que de l'or, et le soupçonnèrent d'être un criminel. Ils le firent alors sortir du véhicule, le mettant sur le bas-côté comme s'il s'agissait d'un malfaiteur, sans tenir compte ni de ses protestations, ni de ses explications : la mention du fait qu'il était bijoutier tomba dans les oreilles de sourds.

« Est-ce que vous vous rendez compte qu'il est très dangereux de circuler avec un véhicule dans un tel état ?! » lui demanda l'un des policiers.

Il se mit à prier : « Maître du monde, je viens de faire une *mitsva* en ramenant Rabbi David *chelita* chez lui. Comment cela pourrait-il me causer un préjudice ? Les envoyés d'une *mitsva* sont pourtant protégés non seulement à l'aller, mais aussi au retour de la *mitsva*. » Il se tourna alors vers les policiers, et les mots suivants franchirent ses lèvres : « Je vous remercie de m'avoir arrêté car vous m'avez sauvé la vie, ainsi que celles de bien d'autres personnes. Qu'est-ce qui aurait pu arriver si j'avais continué à circuler avec un véhicule dans cet état ? Je ne vous en voudrai pas si vous me retirez mon permis de conduire, car je l'ai bien mérité. Ceci m'apprendra à l'avenir à ne pas reproduire la même erreur. »

Les policiers, abasourdis par cet aveu, lui permirent aussitôt de repartir sans lui faire payer la moindre amende ni lui retirer le permis, à condition qu'il s'engage à entreprendre dès le lendemain toutes les réparations qui s'imposaient. Il retourna immédiatement à sa voiture et quitta les lieux, remerciant le Tout-Puissant pour le miracle qui lui était arrivé.



PAROLES DE TSADIKIM

**Perles de Torah
sur la paracha**
entendues à la table
de nos Maîtres

Petit et grand principe

« Tu aimeras ton prochain comme toi-même ; Je suis l'Éternel. »
(Vayikra 19, 18)

Le Baal Chem Tov explique ce verset à la lumière du principe qui transparaît dans les Téhilim (121, 5) « Hachem te garde, Hachem est ton ombre, à côté de ta droite ». Que signifie-t-il ? Qu'Hachem est telle l'ombre de l'homme, et de même que celle-ci se contente d'imiter ses gestes, Il agit envers l'homme tout comme celui-ci se comporte avec ses semblables. Et s'il les aime et se montre bienfaisant même avec des personnes qui ne sont pas dignes d'être aimées, Hachem l'aime même si lui-même ne le mérite pas...

On peut lire cela en filigrane dans le verset précité « tu aimeras ton prochain »... parce que « comme toi-même Je suis l'Éternel » : de même que tu agis envers autrui même s'il ne le mérite pas, J'agis Moi-même avec toi...

Il est rapporté dans l'ouvrage *Yessod Hatsaddik* qu'une fois, le saint Rabbi Chlomke de Zwill *zatsal* s'adressa à son *chamach*, le *Tsaddik* Rabbi Eliahou Ratte *zatsal*. « Si l'on approfondit les paroles de Rabbi Akiva (*Torat Cohanim, parachat Kédochim*), "Tu aimeras ton prochain comme toi-même, c'est un grand principe de la Torah", elles laissent entendre qu'il existe également un petit principe, quel est-il ? » Rav Eliahou garda le silence, attendant la réponse de son Maître, qui poursuivit ainsi :

« Si tu entends qu'un vendeur d'éthrog connu a gagné par ce commerce une somme fabuleuse, le "petit principe" est que tu ne vivras pas mal sa richesse, car "ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit" (*Chabbat* 31a), tandis que le "grand principe" est que non seulement tu ne dois pas être triste de ses gains, mais tu dois même t'en réjouir comme si tu les avais faits toi-même, ce qui correspond au grand principe de "tu aimeras ton prochain comme toi-même" ! »



à méditer

Se renforcer et mériter la bénédiction

Afin de comprendre le pouvoir d'un seul acte inconvenant, d'une seule vision néfaste, nous allons ici rapporter une anecdote remarquable concernant le *Gaon* Rabbi Chmouel Wozner *zatsal*, auteur du *Chévet Halévi*, rapportée dans le *Barékhi Nafchi*.

Un notable américain eut l'idée, à l'approche de la *bar-mitsva* de son fils, de lui offrir un cadeau de valeur : ils iraient en Israël, chez le Rav Wozner, qui mettrait pour la première fois ses *tefillin* au *bar-mitsva*.

Le jeune garçon était très ému à l'idée de ce cadeau spirituel et se prépara bien à l'idée de ce voyage en Israël. Son père ajouta que le Rav Wozner lui avait précisé de le rappeler, quelques jours avant la date de leur départ, pour confirmer le rendez-vous, afin qu'ils ne fassent pas le déplacement pour rien.

Les billets, d'une valeur de près de 2000 dollars, avaient déjà été achetés, et, une semaine avant la date du vol, voilà donc notre homme en train de composer le numéro du Rav Wozner, se réjouissant d'avance à l'approche du grand moment. Mais quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'à l'autre bout du fil, l'auteur du *Chévet Halévi* lui fit part d'un changement de dernière minute : « J'ai décidé, tout compte fait, qu'il valait mieux que vous ne veniez pas me voir à Bné Brak ! » annonça-t-il de but en blanc.

« Pourquoi ce revirement soudain ? demanda le père stupéfait. Mon fils s'y prépare mentalement depuis tant de temps !

- Il existe, certes, expliqua le *Gadol*, une notion, la première fois qu'un enfant met les *tefillin*, qu'il le fasse auprès d'un Rav, mais avez-vous réfléchi au nombre de choses néfastes que votre fils risque de voir au cours du long voyage des États-Unis en Israël ? Est-ce que ces dommages en valent la peine ? »

Le père désespéré tenta d'invoquer la grosse déception que ne manquerait pas de ressentir son fils, mais, et c'était à prévoir, toutes ses explications et ses arguments furent vains. « Rien au monde ne peut justifier les torts que risquent de causer à un enfant des visions interdites », trancha le Rav.

Mais que faire des deux billets d'avion qui lui avaient coûté 2000 dollars ? lui demanda le père, encore sous le choc.

« Achetez un beau cadre dans lequel vous placerez ces deux billets, lui suggéra le *Gadol*. Inscrivez-y en haut, comme titre, en gros caractères : "Nous avons sacrifié ces deux billets d'avion, d'une valeur de 2000 dollars, afin que notre cher fils ne voie pas de choses interdites" ! »

Le *Gaon* Rav Its'hak Zilberstein, qui a rapporté cette anecdote, ajoute l'histoire suivante, concernant une mère de 9 enfants de tous les âges, qui avait décidé de séjourner en Suisse avec son mari pendant la période de *Ben Hazemanim*. Et pas seulement pour un jour ou deux... « Je sens que si je ne passe pas deux bonnes semaines en Suisse, je ne pourrai pas me reposer », expliqua-t-elle au Rav interloqué.

« Sans parler du problème de quitter Erets Israël que nous avons évoqué à d'autres occasions, poursuivit le Rav, nous lui avons demandé qui garderait ses enfants pendant son absence, sachant les importants dangers spirituels qui guettent les jeunes à tous les coins de rue. "Hachem les gardera", a-t-elle répondu, imperturbable.

« N'y croyant pas mes oreilles, j'insistai. Qui allait garder leurs enfants ? La femme me répondit simplement que n'ayant pas de famille, ils n'avaient d'autre choix que de s'en remettre à Hachem pour garder leurs enfants pendant leur séjour à l'étranger...

« Ces paroles me choquèrent au plus haut point, poursuivit le Rav. Comment cette mère osait-elle parler ainsi ?! Hachem lui avait-il confié Ses enfants pour que ce soit Lui qui les garde ?! Qui avait inspiré à ce couple cette idée de se rendre en Suisse en laissant leurs enfants seuls, sans surveillance ?! N'y a-t-il pas assez de cas d'enfants ayant mal tourné dans des circonstances similaires, livrés à eux-mêmes ?! »

Les dangers spirituels sont si nombreux... Il convient de toujours rester sur ses gardes et parfois même de consentir à de douloureux sacrifices, y compris de renoncer à des plaisirs matériels, en soulignant que c'est dans le but de préserver notre pureté et notre sainteté, tant chez soi qu'au-dehors.



DES HOMMES DE FOI

Tranches de vie – extraits de l'ouvrage
Des hommes de foi, biographie
des Tsaddikim de la lignée des Pinto

Rav Yossef Assaraf raconta à notre Maître *chelita* qu'il arriva un jour à Mogador, en provenance de la ville d'Akka, avec huit chameaux chargés de peaux. Comme à son habitude, il se rendit chez Rabbi 'Haïm afin de recevoir sa bénédiction.

Rabbi Yossef ignorait comment il parviendrait à vendre sa marchandise alors qu'a priori, il n'y avait pas d'acquéreurs potentiels. L'enjeu était de taille puisqu'il avait investi tout son argent dans cette transaction.

Le Rav lui conseilla de louer un entrepôt et d'y stocker sa marchandise durant deux mois. Il lui expliqua que, passé ce délai, les prix allaient monter, ce qui lui permettrait de réaliser un bénéfice plus important et d'être récompensé de son attente. Rav Assaraf suivit ces instructions à la lettre et la prédiction s'accomplit.

En outre, Rabbi 'Haïm lui souhaite d'être toujours riche, ainsi que ses descendants. Effectivement, jusqu'à aujourd'hui, ses enfants et petits-enfants jouissent de prospérité et soutiennent les institutions de Torah.



CHEMIRAT HALACHONE

L'interdiction de médire même à un proche

Il n'existe pas de différence concernant l'interdit de *lachone hara*, que l'on s'adresse à des étrangers ou à des proches, y compris sa femme, sauf s'il s'agit d'une information qu'il est nécessaire de communiquer dans un but constructif. Par exemple, si son épouse vend à crédit à des personnes qui ne sont pas dignes de confiance et dont elle aura du mal à obtenir ensuite un paiement, il est permis de lui faire connaître la tendance de ces gens afin qu'elle ne leur vende pas à crédit.

Suite page 1

céleste me l'a interdit !" ? Du verset : "Je vous ai séparés d'avec les peuples pour être à Moi", qui signifie que vous devez vous séparer d'eux en l'honneur de Mon Nom, qu'il faut se couper du péché et accepter sur soi le joug du royaume céleste. »

Pour conclure, il existe trois niveaux de sainteté.

Le premier, indiqué par le verset : « Soyez saints ! Car Je suis saint » (ibid. 19, 1), consiste à s'abstenir, dans un esprit de sanctification, même de ce qui est permis selon la stricte lettre de la loi.

Le second consiste à observer les *mitsvot* de la Torah et à se garder de transgresser ses interdits ; celui qui se plie fidèlement et sans conteste à ces exigences, méritera d'accéder à la sainteté, dans l'esprit du verset : « Sanctifiez-vous et soyez saints, car je suis l'Éternel votre Dieu. Observez Mes lois [en les acceptant telles qu'elles sans la moindre contestation] et les exécutez : Je suis l'Éternel qui vous sanctifie. » (*Vayikra* 20, 7-8)

Enfin, le troisième niveau, le plus sublime, se trouve évoqué par le verset : « Soyez saints pour moi, car Je suis saint, Moi l'Éternel, et Je vous ai séparés d'avec les peuples pour que vous soyez à Moi. » (ibid. 20, 26) La distance que nous maintenons entre notre peuple et les autres est stimulée par une aspiration à sanctifier le Nom de Dieu et à se plier à Sa volonté. Or, de même que nous disons qu'une *mitsva* entraîne une autre, la sainteté entraîne davantage de sainteté, et si, au départ, la Torah exige « soyez saints car Je suis saint », c'est-à-dire de s'abstenir de ce qui nous est permis, de limiter ses conversations avec les femmes, la nourriture ou la boisson, elle attend ensuite de nous une pureté, une intégrité dans notre Service divin, comme il est écrit : « observez Mes lois » – dans l'esprit du principe « si vous suivez Mes lois » (*Vayikra* 25, 3). Le texte ajoute ensuite « soyez saints pour Moi », puisqu'en nous rapprochant de Lui, on devient en quelque sorte une partie de Son essence, nous distinguant ainsi des autres Nations. Il s'agit là du plus grand *kiddouch Hachem* qui soit, comme nous disons dans la prière de Chabbat : « se reposent en Toi tout Israël, qui sanctifient Ton Nom ». Le Chabbat est en effet l'un des plus hauts degrés auxquels accède le peuple d'Israël, par lequel nous sanctifions Hachem. En fait, plus nous nous distinguons des nations, plus nous méritons leur estime, tandis que si nous cherchons à les imiter par notre mode de vie, leur haine à notre égard s'accroît.

Puissions-nous avoir le mérite de nous rapprocher et de nous élever dans les degrés de sainteté dans l'esprit de l'injonction « Soyez saints pour Moi » ! Amen !

**Désirez-vous donner du mérite au grand nombre
en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire
Pa'had David dans votre quartier ?**

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui,
à l'adresse : mld@hpinto.org.il

Vous recevrez la bénédiction du Tsadik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

**Pour recevoir quotidiennement
des paroles de Torah**

prononcées par notre Maître,
l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita,

envoyez-nous un message

Anglais +16467853001 • Français +972587929003
Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103



« Goûtez et voyez que l'éternel est bon ! »

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître
l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita en hébreu, anglais, français et espagnol

sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé
des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour
le recevoir : mld@hpinto.org.il

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et
des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme
revivra !